



BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation Maître-Nageur Sauveteur

 CREPS - Site de Montreuil




Entrez dans l'enseignement supérieur

» Réunions d'informations concernant le BP JEPS AAN

le samedi 12 mars 2022 de 9h30 à 10h30 en web conférence. Pour vous inscrire suivez le lien  s'inscrire

Après votre inscription, vous recevrez ensuite directement le lien de connexion à la web conférence.

Le brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention "Activités Aquatiques et de la Natation", spécialité "Éducateur sportif" confère le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Le BPJEPS AAN permet :

- D'enseigner les différents apprentissages de la natation ;

» Les chiffres clés :

- **100 % de réussite**
- **100 % de satisfaction**

» Organisation de la formation

- Formation en alternance d'une durée de 10 mois
- Durée de la formation
 - 630 heures en centre
 - 410 heures en entreprise

» Conditions d'accès à la formation

Être titulaire :

- du premiers Secours en équipe de niveau 1 (PSE1) en cours de validité
- **et / ou**
- du premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) en cours de validité

- du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour
- du certificat médical de non contre-indication (modèle spécifique)
- d'une attestation de niveau en natation
 - 400 m en moins de 7 minutes 40 secondes (voir modèle et conditions)
 - ou être titulaire du pass'sports de l'eau et d'un pass'compétition

Accompagnement des personnes en situation de handicap.

- D'intervenir au niveau pédagogique en conduisant des actions d'éveil, d'initiation pour tous les publics, dans le domaine des activités aquatiques et de la natation (natation scolaire, école de natation, aquagym / aquasports, natation prénatale, bébés nageurs, personnes en situation de handicap, seniors, sport santé) ;
- De concevoir des projets d'animation s'inscrivant dans le projet global de la structure ;
- De participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure.

» Les points forts de la formation

- Intervenants spécialisés dans les secteurs d'activité comme l'aquagym, la natation scolaire,...
- Pluralité de partenariats territoriaux avec des piscines
- Stages
- Diversité des activités aquatiques abordées
- Accompagnement

» Objectifs et compétences visées

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques de la natation

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage

» Réunions d'informations concernant le BP JEPS AAN

- le samedi 12 mars 2022 de 9h30 à 10h30 en web conférence. Pour vous inscrire suivez le lien : s'inscrire

Après votre inscription, vous recevrez ensuite directement le lien de connexion à la web conférence.

» Épreuves de sélection

- **Épreuve physique chronométrée**
200 m - quatre nages (respect des règles de la FINA).
Le temps réalisé lors de cette épreuve n'est pas éliminatoire
- **Entretien de motivation**
Sur la base d'un dossier présentant le projet professionnel du candidat.
Connaissances sur les attendus de la formation
- **Épreuve écrite**

» Positionnement

A l'issue des tests de sélection, les candidats admis à entrer en formation sont convoqués à un entretien individuel, dont l'objectif est de présenter les attendus et le déroulé de la formation, situer les acquis du

» Programme

Principaux contenus de la formation

- Réglementation spécifique du milieu aquatique
- Sauvetage et secourisme aquatique
- Adaptation du jeune enfant au milieu aquatique
- Natation scolaire
- Aquagym
- Construction d'un projet pédagogique
- Connaissance en physiologie et anatomie
- Méthodologie de projet
- L'apprentissage des activités aquatiques et de la natation
- Les techniques de nage

» Modalités d'évaluation

Évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) sont vérifiées au moyen de deux épreuves selon le référentiel (annexe V de l'arrêté du 21 juin 2016 modifié)

Évaluations des unités capitalisables :

Organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans les annexes II et III de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifié.

La certification passe par la validation de chaque Unité de Compétence de façon indépendante.

Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres.

Métier concerné

Éducateur sportif

Niveau : 4 (Baccalauréat)

stagiaire au regard des exigences du diplôme, construire le plan de formation individualisé du stagiaire et orienter éventuellement le stagiaire vers des structures d'alternance.

Code ROME : G1204
Formacode : 15454
RNCP : RNCP28573
Code session CPF : 241333

📄 Référentiel BPJEPS Activités aquatiques de la Natation :

Lieu principal de la formation :

Montreuil

Pour toutes demandes d'informations concernant une démarche d'inscription vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante en indiquant la formation souhaitée : formation@creps-idf.fr

Nous vous demandons de ne pas venir sur les sites d'accueil du CREPS (Châtenay-Malabry ou Vaires-sur-Marne ou Montreuil) sans un rendez-vous préalable.

Réunion d'informations

Afin de pouvoir vous accompagner au mieux dans votre projet professionnel, l'équipe pédagogique vous propose de venir à leur rencontre aux dates suivantes :

- le samedi 12 mars 2022 en visio *

https://zoom.us/webinar/register/WN_CODwJ90QS624EwVV8_6YJA

*Les réunions en visio doivent faire l'objet d'une inscription au préalable, un lien sera prochainement disponible sur cette page pour une inscription en ligne via l'application ZOOM.



DATES CLÉS

Session de Formation en cours

septembre 2021 (22/09/2021 -
30/06/2022)

Période d'inscription

Du 10/01/2022 au 10/06/2022

Sélections

juin 2022 (24 - 25/06/2022)

Positionnement

juin 2022 (27 - 28/06/2022)

Session de Formation

septembre 2022 (21/09/2022 -
30/06/2023)

 *Complétude avant 17/06/2022*



FINANCEMENT

- ✓ Agence de reconversion de la Défense
- ✓ Apprentissage
- ✓ Autofinancement
- ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Parcoursup
- ✓ Politique de la ville
- ✓ Salariés et indépendants

Prise en charge apprentissage

:

8 700 €

Autres prises en charge :

6 930 €

Autofinancement :

6 111 €

*25 € de frais de gestion
(non remboursables)*



CREPS - Site de Montreuil

Piscine Maurice Thorez - 21 rue
du Colonel Raynal - 93100
Montreuil

SECRETARIAT

Djamila HACÈNE

 01 41 87 18 44

 djamila.hacene@creps-idf.fr

COORDINATION

Jacques MÉLINAT

 jacques.melinat@creps-idf.fr